COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	M. ROZIER, Mme FENOY
ASSIEU	MM. MONIN, MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD, M.RONZEL
BOUGE CHAMBALUD	MM. FORCHERON, GALERA
CHANAS	MM. GUERRY, MALATRAIT, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	MM. GIRARD, GONTARD
CHEYSSIEU	M. COUTURIER
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN, M.LONGEAN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM.GABET, JULLION, CHASSAING, VILLEMAGNE, MARTINEZ.P
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme. DUGUA-MARTINEZ
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes RICHOUX, XAVIER, MM. BARRIER, BEDIAT, TAALBA, DUMAS
SABLONS	M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mme GUILLON, MM. MEYRAND, ESSON
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. CLOIX, FABBRI, CHAVANON, MONDANGE
SAINT PRIM	MM. BARRAUD, GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	M. VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	MM. CROUAIL, VIAL, FRAYSSE
SONNAY	M. PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	MM. SATRE, THIVOLLE

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme DIHL à M. BERTHOUARD, Mme DI BIN à M.THOMAS, Mme DUPENT à M.NEMOZ, M.MOUCHIROUD à M.VINCENDON, Mme GIRAUD à M.VIAL, Mme MEDINA à M. FRAYSSE, M. ROUX à M.SCHRICKE.

EXCUSES : MM. BONNETON, CONTAMIN, JARRET, MARTINEZ. D, GELAS.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du Conseil Communautaire. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 16 novembre. Il aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

1/ Schéma départemental de coopération intercommunale.

Francis Charvet introduit le débat par la déclaration suivante :

- « Le 16 novembre dernier, nous examinions le projet d'amendement commun de la CAPV transmis le 10 novembre au soir qui proposait : « pas de prescription de fusion à court terme et l'instauration d'une orientation préconisant le regroupement de la CCPR et de la CAPV au terme d'une réflexion collective ».Ce texte n'est pas accepté et nous proposons notre version d'amendement commun qui préconise un renforcement des coopérations sans écarter une fusion à terme sous réserve qu'elle soit volontaire. Refus du pays viennois
- Nouvelle réunion à huis clos du Conseil Communautaire le samedi 26 novembre pour faire le point sur le texte transmis par la CAPV le 24 novembre qui ne change pas grand-chose par rapport au précédent d'où confirmation de l'impossibilité d'un amendement commun.
- Lundi 28 novembre un article du Dauphiné Libéré fait ressortir une volonté d'ouverture du pays viennois. Nous prenons l'initiative de travailler à un nouvel amendement commun qui est proposé au Conseil Communautaire le soir même. Celui-ci est validé par le Conseil Communautaire malgré les réticences de plusieurs élus.
- Mardi 29 novembre : dernier jour pour déposer un amendement commun. La première partie de l'amendement (exposé des motifs) est complétée dans l'esprit de l'amendement commun et approuvé avant son envoi par les élus communautaires présents à la CCPR. Une ½ heure après son envoi, à 17h30, nous recevons la réponse de la CAPV. Vous avez ce texte sous les yeux, vous pouvez voir que notre texte était équilibré alors que les corrections du pays viennois sont extrêmement dures.
  Toutes les propositions du pays roussillonnais sont rejetées, même celles pour lesquelles je n'avais pas eu d'observations de Christian Trouiller le matin même. Ce texte est envoyé sur l'instant à toutes les Mairies et un Bureau élargi à l'ensemble des maires se tient le soir même à la CCPR. Toutes les communes sont représentées. A l'unanimité, le texte corrigé par Vienne est refusé.

Un dossier explicatif de notre position est adressé à tous les membres de la CDCI. Une conférence de presse est organisée le 5 décembre.
Le week-end précédant le jour de la CDCI et le jour même, je reçois diverses informations me disant que nous sommes « très mal barrés ». Pourtant, au vu des échanges des jours précédents, nous avions bon espoir d'obtenir les 37 voix. Lors de la réunion de la CDCI, je rappelle notre position. Le Préfet donne la parole à Christian Trouiller puis intervient en se montrant particulièrement dur contre le Pays Roussillonnais. Le vote de la CDCI vous le connaissez : 24 pour notre amendement/ 25 contre/ 5 abstentions

Quelques observations sur ce vote :

- Les votes sont tranchés avec peu d'abstentions. Donc on peut penser que les choses étaient réglées avant la réunion d'autant plus si on se réfère aux informations que j'avais eues avant la réunion.
- Thierry Kovacs et Christian Trouiller ont effectué un important travail de lobbying avant et pendant la réunion.
- Très décevant pour nous : il nous a manqué des voix notamment de la gauche sur lesquelles on comptait. Le vote à bulletins secrets ne nous a pas aidés !
- 24 à 25 : la CDCI est partagée en parts égales. On ne peut pas donc dire qu'une position claire se dégage de ce vote.

Alors maintenant que va-t-il se passer ? Le Préfet va arrêter le schéma départemental d'ici à la fin de l'année. En 2012 il pourra, s'il le souhaite, prendre un arrêté de périmètre prescrivant la fusion CAPV-CCPR lorsqu'il le voudra. Il y aura alors consultation pour décision des 40 Conseils Municipaux du territoire de fusion et pour avis des 2 EPCI. La fusion sera entérinée si elle est votée par la moitié des Conseils Municipaux et la moitié de la population. Si les votes sont identiques à 2011, cette majorité qualifiée ne sera pas atteinte. Mais le Préfet pourra encore passer outre après un nouveau vote de la CDCI. Je vous rappelle également qu'il est fort possible que toutes ces règles soient modifiées en 2012.

Cela dit, qui peut vouloir d'une telle fusion par la force ?? Christian Trouiller lui-même dit « on va pouvoir discuter pour voir si on va vers une fusion ou non ». Je suis réservé sur sa position au vu de ce qui s'est passé pour notre dernier amendement commun et au vu du comportement de Thierry Kovacs. Mais les choses peuvent peut-être évoluer.
On peut relever par contre le communiqué de presse de Jacques Remiller et la déclaration au Dauphiné Libéré d' Erwann Binet :

- « Jacques Remiller, Député-maire de Vienne, a pris acte du vote du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. En ce qui le concerne, sur un plan local et au vu du rejet de l'amendement présenté par la CCPR, il constate que les avis sont partagés par la CDCI sur la fusion proposée par le Préfet entre la CCPR et la CAPV ce qui le conforte dans l'avis réservé exprimé par la ville de Vienne. Jacques Remiller estime que maintenant l'heure est à l'apaisement afin qu'un dialogue équitable et une saine concertation puissent s'engager, auxquels il prendra toute sa part ».
- Erwann Binnet « voit dans la confirmation du projet de fusion un aboutissement déraisonnable, l'intérêt de ce rapprochement n'étant pas partagé par l'ensemble des élus. Opérer une fusion sans consentement mutuel reste une aventure hasardeuse. Une échéance se pose maintenant devant nous et la réflexion s'impose aux élus ».
- Mais surtout je pense et j'espère aussi que de nombreux élus du Pays Viennois ne veulent pas une fusion par la force. Nous sommes prêts à discuter à condition que l'on ne nous dise pas « il faut obligatoirement que ça finisse par une fusion ». Nous l'avons écrit dans notre amendement commun rejeté par Christian Trouiller et nous sommes prêts à le faire. J'espère que sur cette base, dans un souci d'apaisement et de construction, un certain nombre d'élus viennois agiront à nos côtés, pour demander au Préfet de ne pas prescrire son périmètre de fusion.

Par ailleurs, il est indispensable que les grands élus de notre territoire de droite comme de gauche se prononcent officiellement sur cette question, nous devrons donc les solliciter.
Il est également clair que dans cette situation extrême, assez exceptionnelle au plan national sur ce qu'on a vu au Congrès des Maires, nous devons saisir officiellement le Président de l'AMF et le 1er Ministre.
Bien évidemment, nous devons aussi travailler au plan juridique pour se tenir prêt à déposer si nécessaire un recours contre les décisions du Préfet.
Voilà les dernières informations que je voulais vous transmettre, les pistes d'actions qui sont envisagées et que je vous propose de débattre. »

- Christine Masson insiste sur le fait que le Préfet est sorti de son devoir de réserve de représentant de l'Etat. Son intervention après celle de Francis Charvet a influencé les membres de la CDCI.
- Patrick Bediat formule plusieurs observations :
  - Notre situation est difficile mais elle était prévisible du fait de la réforme territoriale. Il n'est pas étonné de la position du représentant de l'Etat mais il en est cependant choqué.

- La CCPR a beaucoup travaillé sur des amendements qui permettaient d'arriver à une solution négociée ouvrant le champ au développement des coopérations voire à une fusion volontaire. Le positionnement des élus de la CAPV soulève par contre de fortes interrogations.
- Il exprime son accord vis-à-vis des différentes propositions d'actions et pose la question de la démocratie au sein de la CDCI.
- Il souhaite que la fusion ne fasse pas uniquement l'objet de débats entre élus, que la population soit informée et associée par la CCPR et les communes de diverses manières afin de pouvoir porter un jugement éclairé sur la situation : bulletins, débats publics, et pourquoi pas un référendum ??

❖ GillesVial partage l'analyse de Patrick Bediat et formule les observations suivantes :
- Il s'interroge sur le refus du texte d'amendement commun opposé par Christian Trouiller. Au vu des débats et votes de la CDCI, il semblait certain du résultat final.
- La CCPR a beaucoup travaillé et de manière très démocratique sur ce dossier. Il n'est pas certain que la CAPV ait procédé de la même manière ; s'ils l'avaient fait on aurait pu aboutir à cet amendement commun.
- Le Préfet a eu un rôle prépondérant dans ce dossier et a caricaturé la position du pays roussillonnais ; on s'est senti humilié. Le pays viennois n'a pas accepté la main tendue.
- Il est triste de ne pas avoir retrouvé le nombre de voix qui pouvaient être attendus. Les élus qui se sont abstenus ont manqué de courage puisqu'une abstention voulait dire un vote contre.
- Les dernières élections sénatoriales ont montré le rejet des élus locaux vis-à-vis de la réforme territoriale. Il faut interroger les sénateurs isérois et les grands élus du Département pour qu'ils prennent publiquement position sur cette prescription de fusion.

❖ Gilles Ronzel partage l'idée d'une consultation directe de l'ensemble de la population. Il faut interpeller le 1er Ministre sur le comportement du Préfet qui est en contradiction avec les propos tenus par François Fillon au Congrès des Maires.

❖ André Mondange partage l'idée du référendum sur la fusion. Il note que l'aboutissement de la réforme des collectivités territoriales, c'est la suppression des départements et des communes.

❖ Pour Mireille Richoux, les dés étaient pipés. On a péché par naïveté. Il a manqué des voix de toutes les gauches. Il faut replacer le débat sur l'action politique. On ne peut accepter l'image que donne le Préfet du Pays Roussillonnais en nous traitant comme des gens égoïstes, voulant garder leurs richesses. Les arguments de la CCPR sont d'un autre niveau.

Elle émet des réserves sur l'utilité du référendum en raison du temps nécessaire pour l'organiser, et du fait qu'il ne sera pas pris en compte par le Préfet. L'Etat ne veut pas écouter les gens des territoires. Il vaut mieux se concentrer sur le Premier Ministre.

❖ Marc-Antoine Chassaing craint une faible mobilisation du référendum et n'a aucune illusion sur la réponse du 1er Ministre qui va nous répondre que nous sommes déjà l'exception qui va confirmer la règle puisque nous avons plus de 5000 habitants. Il estime préférable d'interpeller les grands élus notamment André Vallini. Si le Président du Conseil Général de l'Isère n'avait pas voulu cette fusion celle-ci n'aurait jamais été prescrite par le Préfet. Il faudrait par ailleurs vérifier s'il n'a pas voté l'article portant sur la fusion des EPCI car il faisait partie de la commission Balladur. Il Souhaite qu'on mette en demeure le Président du Conseil Général de l'Isère afin qu'il se positionne.

❖ Patrick Barraud relève que la réglementation des SDCI interdit les référendums.

❖ Denis Chambon note que de nombreuses informations sur la fusion peuvent être transmises par les bulletins municipaux. Un référendum a un poids qu'il ne faut pas

négliger en période électorale. Le mode actuel des majorités de la CDCI peut être remis en cause si l'Assemblée Nationale suit le vote du Sénat notamment en cas d'alternance politique. Il reste encore des délais pour agir et il faut prendre en compte le fait qu'on va entrer dans des périodes électorales.

- Didier Gerin constate qu'on a dépensé beaucoup d'énergie pour un résultat décevant. Le même risque existe avec l'organisation d'un référendum dont le taux de participation risque d'être faible. Il faut faire du lobbying.
- Patrick Bediat note que la proposition de référendum ne peut être que l'aboutissement d'un important travail d'information notamment au sein de la commission communication de la CCPR. Les cérémonies des vœux du nouvel an peuvent aussi contribuer à cet objectif.
- Mireille Richoux évoque les aspects financiers de la fusion.
- Jean Meyrand relève que tous les découpages de la France ont été politiques et sont partis de Paris. Il ne faut pas perdre courage ; le facteur temps est intéressant. Il faut attaquer sur le plan politique.
- Jacky Crouail expose qu'il faut rappeler aux grands élus qu'ils ont besoin des élus de base et des citoyens.
- Francis Charvet note qu'on se trouve à un point étape. On savait qu'on était sur le fil du rasoir. Il faut interpeller les élus, renforcer notre communication et rester unis.

2/ TRIDAN.

- Francis Charvet rappelle que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 19 octobre 2011, s'est prononcé en faveur de la création de l'entente TRIDAN. Les Conseils Communautaires des autres EPCI (CC Bassin d'Annonay, Vivarhône, Rhône Valloire, Territoire de Beaurepaire) se sont prononcés dans le même sens. Le comité de pilotage du 28 novembre dernier qui s'est tenu à Limony a validé le projet de convention et les principes de fonctionnement de TRIDAN qui sont proposés au vote du Conseil Communautaire.

- Le Conseil Communautaire unanime approuve la convention constitutive de l'Entente TRIDAN dont les principaux éléments sont les suivants :

- Création à compter du 1er janvier 2012.
- Entrée possible de nouveaux membres par voie d'avenant, adopté par délibérations concordantes des 5 EPCI.
- Axes prioritaires d'intervention :
  - Développement économique.
  - Transports, déplacements, infrastructures de circulation.
  - Schéma et mise en réseau des équipements structurants du territoire.
  - D'autres axes d'intervention pourront être rajoutés par voie d'avenant.
- Adresse administrative : locaux de la Communauté de Communes Rhône Valloire.
- Conférence intercommunale : 3 délégués titulaires et 3 suppléants par EPCI.
- Président élu pour un an.
- Règles de fonctionnement : règles des conseils municipaux déjà observées par les conseils communautaires.
- 5 commissions spéciales (1 par EPCI) : chaque commission spéciale regroupe les délégués d'un EPCI.
- 3 groupes thématiques (1 par axe d'intervention) constitués chacun de 20 membres désignés de façon paritaire par les 5 conseils communautaires.
- Les délibérations de l'Entente ont valeur d'actes préparatoires et ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les conseils communautaires.
- Modalités financières :
  - Dépenses de fonctionnement de l'Entente financées selon les clés de répartition 50 % population DGF/ 50 % potentiel financier par habitant DGF. Un budget prévisionnel

annuel de 50 000 € est envisagé afin de permettre la création d'un poste à mi-temps pour assurer l'animation de l'Entente. L'agent sera nommé sur un poste contractuel, dans le cadre d'un CDD de 3 ans ; il sera rattaché à une communauté de communes puis mis à disposition de l'Entente. Le tableau ci-dessous résume les éléments financiers du fonctionnement de l'Entente.

	Population DGF	Potentiel financier par hab.	Critère Population DGF	Critère potentiel financier par hab. DGF	Clefs de financement : 50% pop. 50% pot. fin./Hab.	Budget de fonctionnement annuel
Rhône Valloire	23 086	427,69 €	17,13%	18,09%	17,62%	8 810,00 €
Territoire de Beaurepaire	15 243	358,63 €	11,31%	15,17%	13,25%	6 625,00 €
Pays Roussillonnais	50 588	840,92 €	37,54%	35,58%	36,58%	18 290,00 €
VivaRhone	8 652	262,18 €	6,42%	11,09%	8,76%	4 380,00 €
COCOBA	37 180	474,29 €	27,59%	20,07%	23,78%	11 890,00 €
TOTAL	**134 749**	**2 363,71 €**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**50 000,00 €**

- Dépenses engagées dans le cadre d'actions spécifiques couvertes par des plans de financement conclus entre les EPCI partenaires aux projets.

❖ Retrait possible de l'Entente au début de chaque année civile moyennant un préavis de 6 mois sous réserve de respecter les engagements financiers contractés antérieurement par l'EPCI qui souhaite se retirer.

- Le Conseil Communautaire unanime élit Francis Charvet, Patrick Barraud, Jean-Louis Guerry délégués titulaires, Christine Masson, Roberte Di Bin, Gilles Vial délégués suppléants de la CCPR au sein de la conférence de l'Entente.

3/ Dotation de solidarité communautaire 2011.

- Francis Charvet expose que le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le projet de DSC 2011 dont le détail des chiffres est donné dans l'annexe jointe à la note de synthèse de la présente séance. Un vote à la majorité simple suffit pour fixer le montant de la DSC mais les critères de sa répartition doivent être approuvés à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire.
- Le Bureau a validé les principes suivants :

❖ Montant de l'enveloppe :
DSC 2010 (rôles supplémentaires inclus) + 50 % des produits fiscaux supplémentaires perçus en 2011 par la CCPR soit un total de 7 191 212 € (6 719 212 € + 472 000 €).

❖ Répartition de l'enveloppe individuelle par commune :

➢ Chaque commune conserve sa dotation 2010 (rôles supplémentaires inclus).

➢ Le surplus de DSC 2011 par rapport à 2010 est réparti selon les 2 critères suivants :

- 50 % population (base population municipale 2011 sans double compte).
- 50 % potentiel financier inversé par habitant x population DGF 2011.

- Point non évoqué au Bureau : la CCPR a reçu en 2011 un versement du fonds départemental de taxe professionnelle (FDTP) 2010 de 860 729 €. Il est proposé de reverser aux communes 50 % de cette somme selon les 2 critères évoqués ci-dessus.
Cette situation ne se renouvellera pas en 2011 puisque les anciennes recettes du FDTP sont dorénavant intégrées dans les recettes fiscales. En 2011, la CCPR a donc perçu du fait de ce rattrapage 2 années du FDTP.
L'enveloppe 2011 de la DSC s'établit de ce fait à 7 622 212 € (7 191 212 € + 431 000 €) avec la répartition suivante par commune :

	DSC 2011 Dotation de Base	**DSC 2011 Dotation exceptionnelle**	**DSC 2011 Dotation totale**
Agnin	135 312 €	10 092 €	145 404 €
Anjou	123 617 €	11 134 €	134 751 €
Assieu	129 339 €	14 719 €	144 058 €
Auberives/Varèze	150 637 €	15 411 €	166 048 €
Bougé-Chambalud	165 994 €	12 441 €	178 435 €
Chanas	245 570 €	18 227 €	263 796 €
La chapelle de Surieu	105 928 €	7 620 €	113 547 €
Cheyssieu	123 112 €	10 851 €	133 963 €
Clonas/varèze	172 469 €	14 858 €	187 327 €
Le Péage de Roussillon	576 595 €	62 671 €	639 266 €
Les Roches de Condrieu	199 339 €	20 688 €	220 027 €
Roussillon	795 155 €	67 230 €	862 386 €
Sablons	189 171 €	16 045 €	205 216 €
St Alban du Rhône	152 424 €	7 635 €	160 059 €
St Clair du Rhône	720 269 €	27 788 €	748 057 €
St Maurice L'exil	1 002 070 €	36 637 €	1 038 707 €
St Prim	120 941 €	11 857 €	132 798 €
St Romain de Surieu	83 341 €	3 419 €	86 760 €
Salaise/Sanne	1 620 612 €	23 122 €	1 643 734 €
Sonnay	137 681 €	13 301 €	150 982 €
Vernioz	118 975 €	12 797 €	131 772 €
Ville Sous Anjou	122 661 €	12 457 €	135 117 €
	7 191 212 €	431 000 €	7 622 212 €

- Le versement de la DSC impliquera le vote d'une décision modificative au budget qui ne dispose que d'un crédit de 6 893 000 €. Ce différentiel de 730 000 € est couvert par les recettes fiscales supplémentaires correspondantes.
Le Conseil Communautaire unanime approuve le principe, le montant et les critères de répartition de la DSC 2011.

4/ Décision modificative n°4 au BP 2011.

Le Conseil Communautaire unanime approuve la DM4 au BP 2011 qui intègre les points suivants:

- Compte 739112 (DSC) : + 730 000 € couvert par une recette supplémentaire du même montant au compte 74832 (FDPTP).
- Compte 2762 : + 24 000 € compensé par un crédit supplémentaire du même montant au compte 2188.
- Opération de voirie montée Planissieux : + 2 000 € aux comptes 458156 et 458256.
- Remboursement de caution au CCAS Roussillon pour appartement CPEF :+ 1 100€ au compte 275 couvert par un retrait du même montant au compte 205.

5/ Commission de délégation de service public.

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire est appelé à fixer les modalités de désignation des membres de la commission de délégation de service public de la CCPR. Elle est présidée par le Président de la CCPR et se compose de 5 membres titulaires et de 5 suppléants.

La commission est élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de liste.

Il s'ensuit que la désignation des membres de la commission de délégation de service public se déroule en trois temps :

- Fixation, par le conseil communautaire, des conditions de dépôt des listes ;
- Dépôt des listes ;
- Election des membres par le conseil communautaire.

- Dans le cadre de la passation des conventions de délégation de service public initiées par la CCPR, et notamment celle relative à l'exploitation du centre aquatique Aqualône, il est proposé de fixer, dès à présent, les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

La commission pouvant avoir un caractère permanent, il est proposé d'élire la commission pour la durée du mandat des membres du conseil communautaire restant à courir.

- Dans ces conditions, il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

  - Les conseillers communautaires sont invités à établir une ou plusieurs listes, qui pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sur papier blanc,
  - les listes seront déposées auprès du secrétaire de la séance, lors de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission:
    - pour l'élection des membres titulaires : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers communautaires portant sur l'élection des membres titulaires ; en distinguant le cas échéant, les candidats « titulaires » des candidats « suppléants »,
    - pour l'élection des membres suppléants : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers communautaires portant sur l'élection des membres suppléants.

- Francis Charvet évoque la possibilité de retenir les membres de la CAO pour la composition de cette liste. Josiane Xavier, Marc-Antoine Chassaing souhaiteraient l'intégration de nouveaux élus.

- Le Conseil Communautaire unanime valide les conditions de dépôt des listes. L'élection des membres de la commission de délégation de service public sera faite au prochain Conseil Communautaire.

6/ Personnel Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime, après présentation par Francis Charvet, décide la création de 2 postes afin de permettre la nomination sur un poste d'avancement d'agents de la CCPR ayant réussi des concours :

- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine à temps complet.
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps incomplet (9h30 / semaine sur une base d'un temps complet à 20 heures/ semaine).

7/ Transports CCPR.

Christine Masson expose que le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la fixation des tarifs des Transports du Pays Roussillonnais (TPR) sur la base suivante :

- Tarif individuel : 1 €
- Carnet 10 titres : 7 €
- Abonnement mensuel : 20 €

Moyens de paiement : espèces, chèques bancaires, chèques transports CG38

Pour les personnes voyageant régulièrement, il existe la carte TPR sans contact rechargeable, dans les points de vente et les véhicules, avec un abonnement mensuel ou un carnet de 10 trajets. La carte TPR coûte 2 €.

Un débat s'est par ailleurs engagé sur la reconnaissance de la gratuité des transports pour les personnes les plus en difficulté. La gratuité serait reconnue aux personnes se trouvant dans les situations suivantes :

- Demandeur d'emploi de moins de 25 ans non indemnisé.
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Bénéficiaire du Minimum Vieillesse

Le droit à gratuité sera établi sur présentation d'une carte, valable une année, délivrée à la CCPR.

❖ Patrick Bediat exprime sa satisfaction de voir cette prise en compte des minima sociaux dans la politique tarifaire des TPR. Il évoque également la nécessité de rester ouvert pour d'autres personnes confrontées à des situations difficiles, notamment les demandeurs d'asile en situation régulière qui ont des revenus inférieurs au RSA.

- Le Conseil Communautaire unanime approuve la politique tarifaire des TPR.

8/ Tourisme.

- Patrick Barraud et Pierre Cartier effectuent une présentation des activités touristiques de la CCPR. Patrick Barraud introduit l'exposé en relevant le caractère transversal du Tourisme.

8-1 SYRIPEL

- Patrick Barraud, Président du SYRIPEL, présente le projet de rénovation du Port de Plaisance des Roches de Condrieu à partir du document joint à la présente note qui a servi de support à un exposé devant le Conseil Régional le 2 décembre dernier.

Le port a une capacité actuelle d'accueil de 209 places. Une importante opération d'aménagement et de rénovation a été lancée en 2011 : dragage de 12 000 m3, renouvellement des pontons en bois exotique, aménagement d'une aire technique, création

d'un parking à bateaux. Un projet de doublement de la capacité du port pourra être lancé si nécessaire dans le futur.
Patrick Barraud relève également l'activité complémentaire de la base de loisirs (plage, télé-skinautique, restaurant, chalets d'hébergement…).
L'équilibre du budget du SYRIPEL est assuré par les subventions des collectivités territoriales (CCPR : 70 %, ViennAgglo 20 %, commune de Condrieu 10 %).
- Vincent Couturier interroge sur le nombre d'habitants du pays roussillonnais ayant un bateau amarré au port. Patrick Barraud répond que le nombre est faible.
En réponse à une interrogation sur le coût de gestion, il précise que l'équilibre financier du port est difficile à assurer mais il ne faut pas oublier la vitrine touristique que constitue cet équipement pour le pays roussillonnais.
- Isabelle Dugua-Martinez note que 5 foyers rochelois habitent sur le port et qu'il y a beaucoup d'événementiel sur la base de loisirs.
- Patrick Bediat relève que l'usage du bois exotique pour la rénovation des pontons est peu en adéquation avec la notion de développement durable, et la déforestation enregistrée en Amazonie.

8-2 Commission Tourisme

- Pierre Cartier fait un point sur les actions de la commission tourisme à partir d'un document joint à la présente note qui met en avant plusieurs projets :

- Aménagement d'aires d'arrêt et d'information sur les portes d'entrée du territoire et dans les communes.
- Plan d'accueil des camping- cars avec création de nouveaux sites de stationnement.
- Signalisation touristique d'information locale.
- Réseau de bistrots de Pays.
- Création d'un événement touristique.
- Projet d'évolution de la Maison de Pays.

- Claudius Thomas note l'intérêt de la création d'un site d'accueil des campings –cars sur la commune de Sablons au vu des occupations actuelles.
- Christine Masson relève que la signalétique touristique peut s'intégrer dans le cadre des dispositifs FISAC.
- Patrick Bediat expose le travail du Conseil Municipal des Jeunes de Roussillon sur la signalétique communale et la possibilité de développer des liens avec la commission Tourisme. Les chantiers éducatifs et d'insertion peuvent s'intégrer dans les activités touristiques.
- Patrick Barraud conclut ces interventions en précisant que la commission Tourisme est ouverte à tous les élus intéressés.

- Luc Satre s'adresse au Conseil Communautaire pour exposer les motifs forcés de son absence lors des dernières réunions. Il est applaudi par le Conseil Communautaire à l'issue de son intervention.
- Francis Charvet reprend la parole pour adresser au nom du Conseil Communautaire les vœux de santé aux élus frappés par la maladie. Il rend hommage au travail de Roselyne Tallaron qui part à la retraite à la fin de l'année et qui sera prochainement honorée lors d'une réception début 2012.
Puis il clôt la séance en transmettant à l'ensemble des élus et du personnel communautaire tous ses vœux pour la nouvelle année.

Le Président
F. CHARVET